



La laïcité : une exigence citoyenne et un impératif académique

Philippe MARTIN

*Professeur d'histoire moderne à Lyon 2
et Directeur de l'ISERL*

En 1983, Cherif Ferjani entrait dans une terrible colère. Alors qu'il était enseignant en Tunisie, il refusa d'expulser de sa classe une de ses élèves qui portait le foulard. Il allait ainsi à l'encontre d'une loi qui interdisait aussi bien le port du short et des jeans que de signes islamiques.

En 2009, dans la même Tunisie, Chérif entrait, une nouvelle fois, dans une terrible colère. Alors qu'il se présentait dans une administration vêtu d'un short, une employée, portant un foulard, exigea qu'il sorte. Piqué, il lui demanda pourquoi elle-même était en contradiction avec la loi.

Entre ces deux dates, il n'y a pas une évolution de la part de Chérif à propos des vêtements affirmant une confession, mais l'affirmation d'une conviction. En 1983, il protégeait une jeune femme au nom d'un principe ; en 2009, il en reprenait une autre, au nom du même principe : celui de la laïcité !

Quand lui vint ce désir d'affirmer ce précepte ? Est-ce le souvenir d'un père croyant et pratiquant qui savait vivre sa foi en son for intérieur ? Un homme qui allait régulièrement à la mosquée mais qui la quitta quand les prêches se firent politiques ? Est-ce l'influence de lectures de jeunesse ? En particulier *Les mots* de Sartre puis les autres textes du philosophe qui lui apprirent que l'existentialisme est un humanisme ? Est-ce l'attrait de la pensée libre développée par

son professeur de philosophie Jean-Pierre Séris ?¹ Est-ce le hasard des calendriers ? En effet, il soutint sa thèse en 1989, l'année où éclata l'affaire de Creil, celle qui mit sur le devant de la scène médiatique française le foulard. Exigence académique et devoir citoyen se mêlèrent. Quelques jours avant sa soutenance, il publia des textes très engagés dans *Libération* et *Le Monde*. Il sut payer ses engagements. Militant actif du mouvement « Perspectives - le travailleur tunisien », créé en 1963, il subit le feu de la vague d'arrestations qui déboucha, en août 1974, sur 200 procès ; lui-même étant incarcéré de 1975 à 1980. Il ne perdit cependant pas le goût des principes, demeurant un infatigable défenseur des droits de l'homme, un homme aux engagements politiques et syndicaux forts².

Il ne convient pas ici de dessiner la biographie de Chérif Ferjani, de résumer sa thèse, ou de faire la liste de ses multiples interventions à propos de la laïcité. Contentons-nous de montrer comment l'universitaire est devenu un citoyen engagé ; à moins que cela ne soit l'inverse !

Défendre un principe

Pour Chérif Ferjani, la démocratie est un « système politique où la liberté et le droit priment sur la contrainte, la soumission et la force ; où l'autorité n'est légitime que si elle est l'expression de la volonté de la majorité



de citoyens libres, égaux - au moins devant la loi - et jouissant également des droits fondamentaux garantis à tous sans aucune discrimination »³. Il a mis sa vie militante au service de cette idée. Dans sa thèse, puis ses livres et articles, il a toujours expliqué que la loi religieuse était « l'argument ultime pour justifier les inégalités et les atteintes aux libertés individuelles et collectives ». Or cela ne peut avoir un sens que dans « un système où le politico-juridique est conçu comme une fonction du religieux »⁴. C'est donc une expérience politique de la lutte sociopolitique qui amène Chérif Ferjani à se tourner vers le concept de laïcité. Il ne peut y avoir d'émancipation sociale que par une stricte séparation des champs politiques et religieux. Le second ne doit plus devenir le prétexte à toutes les aventures.

Il ne se contenta pas de faire de la laïcité le vecteur d'un engagement personnel, il en fit l'axe fort d'une recherche. En commençant sa thèse, soutenue à Lyon en octobre 1989, il se positionnait dans une époque marquée par la renaissance de courants islamistes arabes. Interroger cette évolution avec des outils scientifiques correspondait à sa volonté de « voir si l'hostilité aux droits de l'homme et à la laïcité est un phénomène exclusivement propre aux sociétés musulmanes [et] à voir si l'islam est vraiment plus hostile que les autres religions à l'adoption de la laïcité et des droits de l'Homme »⁵.

Les événements récents disent toute l'actualité de cette réflexion. Pour Chérif Ferjani, le réinvestissement du champ politique par le religieux est le signe d'un déficit démocratique⁶. Selon lui, l'Islam politique est une impasse. La promotion de la démocratie ne peut que passer par une prise en charge du lien social à travers, notamment, le développement des droits socio-économiques et culturels garantis par des services publics. Une telle approche se

heurte à une double opposition. D'abord ceux pour qui l'islam, contrairement à d'autres religions, est forcément politique. Elle est aussi critiquée par ceux qui préfèrent parler d'islamisme comme idéologie qu'ils distinguent de l'islam comme religion.

Les scores électoraux remportés récemment par des partis islamistes dans les pays arabes ont inquiété nombre d'observateurs laïcs. Beaucoup pensent que ces résultats traduisent l'impossibilité de concilier islam et modernité. Il y aurait une « exception islamique ». Certains en concluent à la nécessité d'une « dictature laïque » pour moderniser les sociétés musulmanes et les amener à une « sortie de la religion », étape préalable à l'accès à la démocratie : « La sécularisation et le triomphe de la laïcité dans ces pays seraient un préalable à l'instauration de la démocratie. Tant que ce préalable n'est pas assuré, toute élection libre en terre d'islam serait un « enterrement démocratique de la démocratie ». Ce serait même un danger de portée internationale qui justifierait qu'on maintienne cette partie du monde privée de démocratie »⁷. Une telle analyse est vivement combattue par Chérif Ferjani qui remarque que ces thèses permettent d'ajourner la démocratie au nom de la modernisation. Elles rejoignent le point de vue des régimes autoritaires qui se présentent comme un rempart contre l'islamisme. Elles appuient une réaction d'occidentaux qui espèrent que ces régimes les soutiendront dans leur lutte contre l'émigration et la menace terroriste.

Pour leur répondre, Chérif Ferjani utilise d'abord l'arme historique. En France, les élections qui ont suivi la Révolution de 1848 n'ont-elles pas assuré la victoire d'une majorité réactionnaire ? N'ont-elles pas été suivies d'une étroite alliance avec Rome qui a refait du pays la « Fille aînée de l'Église » ? Fallait-il pour autant renoncer aux droits de



l'homme et aux élections ? Il faut sans cesse se rappeler que les déclarations de droits ont précédé ou accompagné l'avènement de la démocratie.

Il poursuit par une approche politiste. L'expression d'un islam politique est une réaction à la modernité ; à un processus qui amène la société à prendre ses distances par rapport au religieux, à considérer qu'il n'est pas le seul mode de légitimation. L'islamisation du politique n'est pas un fait de tradition mais la marque d'une défiance face à un monde qui a commencé à changer puisque des ferments de démocratie s'y insinuent. Il convient de favoriser la maturation du processus, pas de le stopper ; donc d'affirmer la démocratie et la sécularisation, c'est-à-dire la séparation officielle et réelle du politique et du religieux. Revenir à l'oppression serait la manifestation d'un échec et la légitimation du discours islamiste.

Défendre la laïcité dans le monde arabe est un défi car ses « partisans [...] sont pris, de plus en plus, entre les feux croisés des islamistes, des modernistes « travestis » et des islamologues abusés par le discours islamiste »⁸. Les premiers ont intérêt à appuyer leurs désirs politiques sur des prétextes religieux, inventant une tradition ; les seconds justifient le maintien de toute forme d'oppression en alléguant la défense des principes forgés en occident ; les derniers, écrasés par la pensée paresseuse, adoptent le point de vue des islamistes. Dans cette lutte, les deux premiers camps ont déjà marqué des points importants : ils ont réussi à nous persuader, pour des raisons différentes, qu'islam et politique étaient étroitement imbriqués. Les islamologues répondent à leurs arguments, les discutent et lancent des débats alors qu'il conviendrait de rétablir quelques fondamentaux. Ali 'Abd al-Râzik, dans *l'Islam et les fondements du pouvoir* (1925), a bien montré que le Prophète n'a

pas envisagé un pouvoir temporel, que ce sont les sultans qui ont inventé le politico-religieux. Condamné en son temps pour « hérésie blasphématoire » en Égypte, il est aujourd'hui bien oublié par tous, même si Chérif Ferjani en fait un des garants d'une possible laïcité en pays arabe.

Éviter les dérives d'un principe

Si, dans le monde arabe, la laïcité est encore un sujet de combat, elle n'est pourtant pas un fait acquis en Occident. Chérif Ferjani insiste sur « les divergences quant à sa définition, son contenu, son histoire, son rapport et la démocratie et aux droits humains, ses implications sociales et politiques, son universalité »⁹. Jadis, elle était un principe d'intégration ; dans la France contemporaine, elle est devenue un principe de stigmatisation :

« La France, qui a rompu, depuis la fin des années 1960, avec le jacobinisme - sans le dire et l'assumer clairement - pour s'ouvrir au « droit à la différence », et à un certain multiculturalisme, semble faire marche arrière en adoptant, en 2004, une loi interdisant le port de signes religieux à l'école. La peur du « communautarisme », et des menaces qu'il fait peser sur le « vivre ensemble républicain », n'est pas étrangère aux réactions qui ont conditionné l'adoption de cette loi qui n'a pas fini de susciter indignations, incompréhension et débat »¹⁰.

Le modèle français construit sur le principe de la laïcité ne fonctionne plus. À partir des années 1970-1980, trois éléments se sont conjugués pour le mettre en échec. Le premier est le rejet de tout système qui se voudrait jacobin. L'idée qu'il puisse y avoir un objet défini par des élites parisiennes s'imposant à l'ensemble du pays est devenue insupportable. Chacun se devrait de définir ses propres normes. Il s'agit d'un mouvement



de fond qui favorise aussi bien les demandes identitaires locales que la poussée décentralisatrice. Dans le domaine du religieux, il s'exprime par une atomisation des centres de pouvoir, par un rejet de la perception d'une hiérarchisation. C'est pourtant ce que souhaiterait le pouvoir central : imposer à toutes les confessions une autorité clairement définie qui puisse devenir l'interlocuteur

privilégié de l'État, méthode calquée sur les anciennes relations entretenues avec l'Église catholique. Mais aujourd'hui, y compris dans les cultes qui connaissent ce fonctionnement depuis le concordat napoléonien, des voix se font entendre pour prôner la diversité.

La seconde transformation vient de l'intégration de la France à l'Europe. Notre pays a eu les plus grandes difficultés face à la convention européenne des droits de l'homme. Dans notre tradition, la diversité relève du strict cadre du « privé ». Elle ne s'exprime pas dans l'espace public ; là, au contraire, tout doit faire apparaître l'égalité : nous devons être pareils pour être égaux ! À la suite des événements de mai 1968, l'idée, fondamentalement inscrite dans nos gènes politiques, a cependant reculé sans le moindre débat. La suppression de la blouse à l'école a semblé une évidence adoptée par tous sans que quiconque mesure ce qu'elle



avait de radicalement nouveau. En 1989, l'affaire de Creil allait brutalement ouvrir les yeux d'une société qui vivait d'illusions. Que faire face à des jeunes filles qui venaient à l'école en portant un foulard dit, par les médias, islamique ? Jusqu'ici nul ne s'était inquiété de l'affirmation des différences socioculturelles affirmées par le vêtement. L'intrusion d'une dimension religieuse troubla les esprits. L'espace public n'était plus le lien de communion mais la scène d'une revendication identitaire.

Cela aurait pu être l'occasion d'une réflexion profonde sur la manière dont les Français souhaitaient vivre ensemble. La discussion n'eut pas lieu car elle fut immédiatement perturbée par l'irruption d'une troisième composante : un réflexe xénophobe. Pour certains, la lutte contre une affirmation confessionnelle cacha un engagement anti-arabe. Ils n'étaient plus contre les étrangers mais s'opposaient à toute forme



de prosélytisme confessionnel. La laïcité devenait l'étendard d'un nouveau combat. La majorité n'épousait pas ce détournement mais le mal était fait d'autant plus que la langue de bois accentua les désaccords.

La laïcité est érigée en dogme. Les lois de 1905 étaient un armistice qui ne s'explique que par les conditions inhérentes à l'époque, que par la volonté de mettre fin à des décennies de déchirements nationaux. Depuis, elles ont fait l'objet d'une « invention ». Elles ont été érigées comme le début d'un Âge d'Or. Elles sont devenues une tradition et le prétexte au conservatisme, antithèse totale de ce qu'était la laïcité sous la III^e République. Il est hasardeux, voire coupable, d'appliquer de pseudo recettes nées dans un XX^e siècle balbutiant, en fait un compromis conjoncturel. Elles doivent être relues au défi actuel de la mondialisation.

Désormais, la faillite des modes traditionnels de la gestion de la diversité est patente ; aucun modèle (français, canadien, allemand...) ne semble apte à faire face aux défis actuels. Il ne convient donc pas de tenter d'agiter les mêmes recettes, considérant que seul un manque de moyens provoque leur échec. Les tenants de la laïcité ont « la responsabilité d'œuvrer pour une alternative à ces deux options de façon à sauver les acquis de la démocratie et les droits humains sans verser dans la xénophobie, le refus de l'altérité et le rejet des populations que la mondialisation oblige à suivre le mouvement des richesses dans l'espoir de sauver au moins leur vie »¹¹.

Une telle entreprise, selon Chérif Ferjani, repose cependant sur un préalable : le rejet de toute conception pouvant se rapprocher d'une guerre des cultures, un combat opposant l'occidentalisme, qui serait par essence porteur de la modernité, et les autres cultures¹². Il en appelle à un travail collectif :

« La laïcité exige un combat contre les conceptions essentialistes qui présentent les cultures comme des blocs monolithiques, figés, irréductibles, irrémédiablement opposés et dressant fatalement leurs adeptes les uns contre les autres. Sans nier l'incidence des cultures sur les comportements humains, les laïques ne sauraient oublier que se sont les humains qui produisent, font évoluer et donnent du sens à leurs cultures. Par ailleurs, ils savent, ou doivent savoir que toutes les cultures, celles de l'Occident comme celles du reste du monde comportent des côtés et des courants progressistes, humanistes, rationnels, favorables à la justice, à l'égalité et à la liberté, et d'autres qui sont réactionnaires, inhumains, obscurantistes, au service de l'injustice, des discriminations et de la soumissions aux traditions et aux hiérarchies de toute sorte. Leur devoir n'est pas d'exclure ou d'accepter l'exclusion de telle ou telle partie de la population en prétextant des aspects rétrogrades de sa culture, mais de promouvoir la démocratie et les droits humains en essayant d'y gagner et d'en faire profiter le plus grand nombre possible. Pour cela, ils doivent œuvrer pour une action culturelle et éducative mettant en valeur tout ce qui peut, dans toutes les cultures, servir d'ancrage et de support à l'enracinement et à la promotion des valeurs humanistes et démocratiques qui, répétons-le, ne sont pas l'apanage exclusif de telle ou telle culture de l'Occident ou d'ailleurs »¹³.

La laïcité n'est ni un objet historique, ni un dogme, ni un système politique ; elle est une exigence démocratique : une séparation entre l'État et le religieux, entre le privé et le public. Les pouvoirs publics ne peuvent s'appuyer sur une idéologie ou une religion pour asservir ou contrôler. Les





citoyens ne peuvent se revendiquer d'une appartenance confessionnelle pour échapper à la loi commune. Elle s'oppose aux communautarismes pour créer une société large et tolérante. Pour assurer sa pérennité, Chérif Ferjani isole deux urgences. La première est celle d'une réelle formation des élites ; elles doivent repousser les faux-semblants et la sainte ignorance. Il convient aussi qu'elles cessent d'idéologiser la laïcité qui est, désormais, aux antipodes de ce qu'elle devrait être pour favoriser le vivre ensemble. Il faut réconcilier laïcité et droit humain. La laïcité est un engagement philosophique contre toute forme d'idéocratie, qu'elle soit théocratique ou athée ■

1. Sur cette influence, voir Mohamed Chérif FERJANI, *Prison et liberté. Parcours d'un opposant de gauche dans la Tunisie indépendante*, Tunis, Éditions Mots Passants, 2014, p. 171-182.
2. Mohamed Chérif FERJANI, *Prison et liberté. Parcours d'un opposant de gauche dans la Tunisie indépendante*, Tunis, Éditions Mots Passants, 2014.
3. Mohamed Cherif FERJANI, « La démocratie en Europe et les défis de la diversité culturelle », *Écarts d'identité*, n° 109, 2006, p. 78-87.
4. Mohamed Chérif FERJANI, *Islamisme, laïcité et droits humains*, Sfax (Tunisie), Amal Éditions, 2012, p. 295.
5. Mohamed Chérif FERJANI, *Islamisme, laïcité et droits humains*, Sfax (Tunisie), Amal Éditions, 2012, p. 19.
6. Voir par exemple : Mohamed Chérif FERJANI, « Islam politique aujourd'hui et christianisme politique en France avant la seconde guerre mondiale », *Cahiers de Recherche*, Centre Jacques Berque, n°2, Rabat, 2005 ; Mohamed Chérif FERJANI, « Qui a intérêt à agiter le spectre de la guerre des cultures ? », *Paix et guerre entre les cultures, entre Europe et Méditerranée*, Actes Sud/MMSH, 2005 ; Mohamed Chérif FERJANI, « Démocrates, pouvoir et islam politique en Tunisie », *Attariq Aljadid*, Tunis, n° 47, mars 2006.
7. Mohamed Cherif FERJANI, « Islam politique et démocratie : une évolution comparable à celle qui a donné la «démocratie chrétienne» est-elle

envisable ? », *Oriente Moderno, Islams and democracies*, Vol. LXXXVII, n.s., 2-2007, Instituto per l'Oriente C.A. Nallino di Roma, 2007, p. 383-405.

8. Mohamed Chérif FERJANI, *Islamisme, laïcité et droits humains*, Sfax (Tunisie), Amal Éditions, 2012, p. 358.
9. Mohamed Cherif FERJANI, « La laïcité et les défis de la mondialisation », *Cent ans après, vivre la laïcité*, Paris, publication de la FTCR (Fédération des Tunisiens pour une citoyenneté des deux rives), 2008.
10. Mohamed Cherif FERJANI, « La démocratie en Europe et les défis de la diversité culturelle », *Écarts d'identité*, n° 109, 2006, p. 78-87.
11. Mohamed Cherif FERJANI, « La laïcité et les défis de la mondialisation », *Cent ans après, vivre la laïcité*, Paris, publication de la FTCR (Fédération des Tunisiens pour une citoyenneté des deux rives), 2008.
12. L'idée de cette guerre est développée dans : Samuel HUNTINGTON, *Le clash des civilisations*, Paris, Odile Jacob, 1997.
13. Mohamed Cherif FERJANI, « La laïcité et les défis de la mondialisation », *Cent ans après, vivre la laïcité*, Paris, publication de la FTCR (Fédération des Tunisiens pour une citoyenneté des deux rives), 2008.